

Dumez Hervé (2009) "La soutenance de thèse ailleurs", *Le Libellio d'Aegis*, volume 5, n° 3, automne, pp. 39-42

Sommaire

1

Developmentalism

R. Loveridge

14

La désagrégation du couple :
une analyse sociologique de la fin d'une relation

M. Ayache

22

La terre en-vie ou la Gaia scienza

A. Jeunemaitre

34

Qu'est-ce qu'un dispositif ?

-Agamben, Foucault et Irénée de Lyon dans leurs rapports avec la gestion-

H. Dumez

39

La soutenance de thèse ailleurs

H. Dumez

43

Vient de paraître

45

Prochain séminaire AEGIS

Les autres articles de ce numéro & des numéros antérieurs sont téléchargeables à l'adresse :

<http://erg.polytechnique.fr/v2/aegis.html#libellio>

La soutenance ailleurs

La thèse diffère d'un pays à l'autre, mais tend sans doute à s'uniformiser sur le plan international. Par contre, le processus de la soutenance peut différer profondément. Ce petit texte présente la soutenance suédoise (ce passage est issu d'une discussion avec Nils Brunsson) et d'une petite recherche à partir du web sur les types de soutenance à l'anglo-saxonne (enrichie d'une discussion avec un chercheur ayant réalisé son PhD aux Etats-Unis aujourd'hui professeur –et directeur de thèse– au Royaume-Uni).

La soutenance de thèse à la suédoise

Le jury est composé de trois professeurs, souvent deux de l'institution et un extérieur.

Le directeur de thèse n'en fait pas partie et il n'intervient en rien sur le fond lors de la soutenance. Il est dans la salle et silencieux ou, souvent, il est président de séance, distribuant la parole.

Le coeur de la soutenance, durant à peu près deux heures, parfois un peu moins, est constitué par un dialogue entre un opposant (*l'opponens* des soutenances de thèse au Moyen-Age)¹ et le candidat. L'opposant vient d'une autre université et sa tâche est de mettre en difficulté le candidat en lui posant les questions difficiles sur la thèse (une règle informelle veut que les questions posées par l'opposant soient d'autant plus difficiles que la thèse est bonne). Bien évidemment, indirectement, c'est le directeur de thèse et l'institution où la thèse a été dirigée, qui se trouvent aussi mis en cause. Le candidat n'a pas le droit de poser une question en retour à l'opposant (il peut tout au plus expliquer qu'il n'a pas compris une question, mais il s'agit là d'un aveu de faiblesse qu'il vaut mieux éviter...) et doit répondre du mieux possible.

Le jury peut poser une ou deux questions à l'issue de cet échange, mais ceci n'est pas obligatoire.

La soutenance est publique et tous ceux qui assistent, professeurs, doctorants, praticiens, peuvent poser des questions.



Lorsque les questions sont épuisées, le jury se retire pour délibérer. La délibération donne lieu à un vote, dont le résultat est divulgué (le plus souvent trois oui, rarement deux oui et un non). Il n'y a ni rapport de soutenance, ni mention ou note.

Les soutenances à l'anglo-saxonne

On ne peut parler d'une soutenance à l'anglo-saxonne. Il n'y a pas en effet de règle générale. Chaque université a la sienne propre. Il existe apparemment une grande différence entre les soutenances qui sont des formalités (généralement, en amont, un *committee* s'est assuré que la thèse avait le niveau) et les soutenances dans lesquelles le candidat entre sans savoir s'il aura la thèse ou non (par exemple, si le jury estime qu'il n'a pas atteint le niveau de la thèse, il ressortira avec le grade de Master à titre de consolation...).

Seul le nom se retrouve partout : l'exercice s'appelle « *viva* », abréviation du latin « *viva voce* », de vive voix. Il a d'abord pour but de vérifier que c'est bien le doctorant qui a écrit sa thèse, et qu'il comprend ce qu'il a écrit.

La soutenance n'est généralement pas publique. Le jury est souvent composé de deux membres, l'un appartenant à l'institution, l'autre extérieur. Le jury peut être plus étoffé si le sujet est par exemple interdisciplinaire. Le candidat peut tomber sur des chercheurs dont la spécialité est assez éloignée de son sujet, ce qui fait problème. Le ou les *supervisors* (directeurs de thèse) ne sont pas présents ou, s'ils le sont, n'interviennent pas.

Il est très rare qu'une soutenance valide la thèse telle qu'elle a été soutenue (encore plus rare, mais c'est possible, que la thèse ait été jugée tellement bonne ou tellement mauvaise qu'elle est acceptée dans le premier cas ou refusée dans le second, sans soutenance).

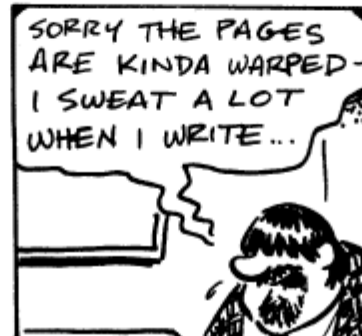
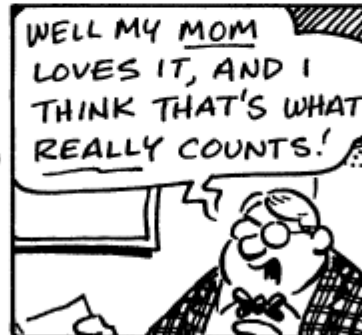
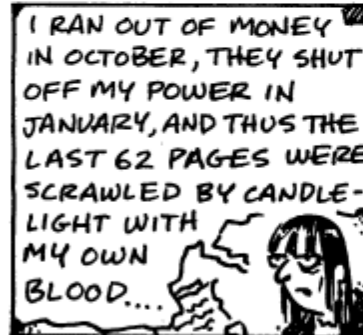
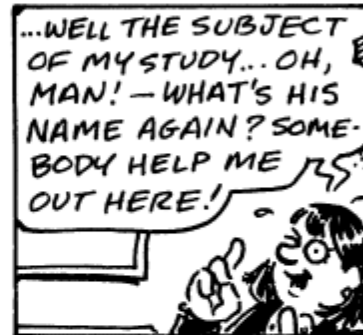
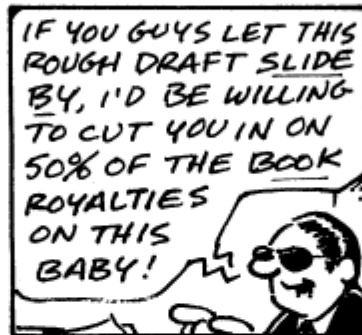
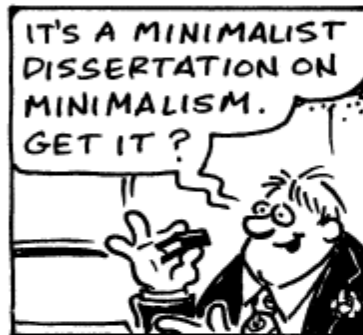
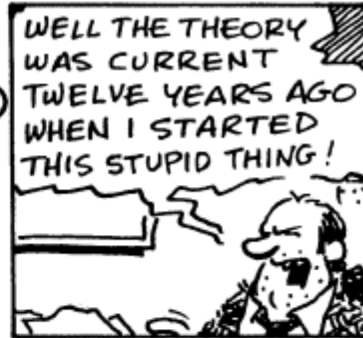
Généralement, l'issue est :

- « *minor amendments* » (avec un délai fixé – un mois, par exemple) ; c'est alors souvent le directeur de thèse ou le membre du jury appartenant à l'institution qui juge si les amendements demandés ont été correctement faits ;
- « *major amendments* » (souvent avec un délai fixé, par exemple dans les six mois), et là, la procédure peut être plus lourde (on peut par exemple demander une nouvelle soutenance, ou l'accord des deux membres du jury).

Dès lors, le diplôme de thèse n'est généralement pas délivré à l'issue de la soutenance, mais beaucoup plus tard (à Oxford, en toute solennité, dans le Sheldonian Theater, en toge, après un défilé dans les rues de la ville). Comme il a été dit, chaque institution a ses propres règles et, par ailleurs, il y a une dimension informelle propre au contexte britannique ou au contexte américain.

On peut avoir par exemple le schéma suivant.

THINGS YOU SHOULDN'T SAY AT YOUR DISSERTATION DEFENSE:



Kerry Sofer is an assistant professor of humanities, classics, and comparative literature at Brigham Young University.

SOFER

Le choix essentiel pour le jury, à l'issue de la soutenance est entre « *minor amendments* » et « *major amendments* ». Dans le premier cas, les membres du jury expliquent les corrections qu'ils souhaitent et font confiance au directeur de thèse : c'est lui qui recevra les corrections du candidat et jugera qu'elles répondent à ce qui a été demandé ou non. Dans le second cas, le candidat doit réécrire substantiellement sa thèse et chaque membre du jury relira la nouvelle version et dira si elle lui convient ou non. Si elle ne convient pas à un des membres, le candidat n'aura pas sa thèse. Comme on peut le comprendre, une proportion non nulle de candidats n'a pas le courage de représenter dans le délai imposé la nouvelle version de la thèse et ces candidats n'auront donc jamais le titre de docteur. L'informel intervient à deux niveaux. D'une part, demander des « *major amendments* » peut être une manière de ne pas donner la thèse, si on estime que le candidat est mauvais et qu'on pense qu'il a peu de chance de montrer la force morale de recommencer son travail (et si on accompagne par ailleurs le verdict officiel de signaux officieux au candidat ou au directeur de thèse, visant à faire comprendre qu'il y a peu de chance que la nouvelle version soit finalement acceptée...). D'autre part, les membres du jury peuvent accepter l'option « *minor amendments* » en faisant clairement comprendre au directeur de thèse que ce qu'ils souhaitent est en fait une réécriture substantielle de la thèse, s'ils ne veulent pas mettre le directeur de thèse dans une situation difficile ou s'ils ne tiennent pas particulièrement à relire la nouvelle version. C'est alors au directeur de thèse de gérer la situation, sachant que le message qui lui a été adressé est clair, et que s'il accepte un simple toilettage de la thèse, il se déconsidère.

De plus en plus la soutenance et son issue préparent au processus de soumission d'articles à des revues à comité de lecture (comprendre les corrections demandées par les relecteurs, et soumettre la nouvelle version dans un délai imparti – *revise and resubmit*).

Aux Pays-Bas et en Allemagne²

La soutenance aux Pays-Bas est publique et donne lieu à remise du diplôme. Elle se tient dans la plus belle salle de l'Université. Elle est ouverte et fermée par un bedeau, qui prononce la formule de fin : « *Hora est* ». Le doctorant, en habit à queue de pie, s'exprime pendant une trentaine de minutes et formule des thèses (la plupart résumant son travail, mais il y glisse généralement une ou deux facéties). Le jury l'interroge mais, particularité, le candidat se fait aider dans ses réponses par deux « *paranymphs* » (dans la Grèce antique, ces personnages accueillaient les mariés et leur servaient de témoin ; ici, le mot désigne la fonction d'assistant cérémoniel).

A Darmstadt, la soutenance est moins solennelle et ressemble à une soutenance à la française (exposé, questions du jury dont le directeur de thèse fait partie, réponses, délibération du jury et annonce du résultat). Le candidat peut choisir entre une soutenance publique ou non, la majorité des soutenances n'étant pas publiques apparemment ■

Hervé Dumez

PREG — CNRS / École Polytechnique

1. Dumez Hervé (2002) "Quodlibet". *La lettre du CRG*, n° 16, Octobre, pp. 9-11 (<http://crg.poly-technique.fr/lettre/Lettre16.pdf>)
2. Je remercie Matthijs Den Besten (Chercheur associé pour la Chaire Innovation et Régulation des services numériques) pour les indications figurant dans cette partie.

Secrétariat de rédaction et mise en forme : Michèle Breton